

RAPPORT D'ACTIVITÉ --- 2024

UNIS
POUR LES
FAMILLES





L'UNAF rappelle que " Nous sommes la force des familles ".

L'UDAF 60 doit continuellement rappeler et affirmer que la famille est, en ce sens, le premier lieu de solidarité.

Dans le contexte actuel, la famille est un bien précieux que la société ne peut se permettre de négliger : non seulement elle mérite, mais elle a plus que jamais besoin d'être protégée, défendue et soutenue. C'est précisément la mission de l'UDAF, membre du réseau de l'UNAF, ainsi que des associations familiales qui se rassemblent autour d'elle grâce aux nombreux services que nous proposons, sans oublier l'action de nos représentants.

L'année 2024 a été marquée par de nombreux dossiers essentiels pour l'avenir de notre UDAF, dans la dynamique du cycle entamé en 2022 :

- L'avancée des opérations pour les travaux de construction de nos futurs locaux d'Agnetz
- L'adoption du Projet Associatif, notre "feuille de route" pour la période 2024-2028, lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024, confirmant les grandes orientations de notre association pour les cinq années à venir.
- Le changement de notre système d'information, en partenariat avec l'association Synergie, Groupement Associatif de Coopération.
- L'organisation, pour la première fois, de la Journée Interprofessionnelle le 26 septembre 2024, dédiée aux services AGBF et MJPM. Cet événement a été un beau succès, grâce à la participation appréciée de nos partenaires, des salariés de l'UDAF et de 4 magistrats des 3 tribunaux judiciaires du département.

Cette liste, bien que non exhaustive, témoigne de l'engagement de tous nos acteurs : direction, chefs de service, salariés, bénévoles, administrateurs et représentants. Que chacun trouve ici l'expression de notre soutien et de nos remerciements pour défendre une politique familiale ambitieuse et volontariste !



Henri BACLET
Président

Sommaire

1	Identité - UDAF de l'Oise	6
2	Vie institutionnelle - Les temps forts	10
3	Commissions et représentations	12
4	Développement de l'action familiale	16
5	Vie des services	20
6	Projet de construction à Agnetz (60)	44

1 Identité - UDAF de l'Oise

1946

Date de création de l'association, reconnue d'utilité publique.
Missions conférées par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

2

Agréments :

- Représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique.
- Exercer des activités d'ingénierie sociale, financière et technique.

4033

Familles adhérentes à :

→ 44 Associations.

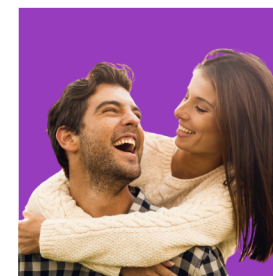
3

Sites couvrant le département de l'Oise :

Beauvais
SIÈGE SOCIAL
35 rue du Maréchal Leclerc

Compiègne
ANTENNE
9 rue Edouard Belin

Creil
ANTENNE
11-17 rue Robert Schuman



Nos missions

1 Donner avis aux pouvoirs publics

sur les questions d'ordre familial et proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

2 Représenter officiellement l'ensemble des familles

du département auprès des pouvoirs publics.

3 Gérer tout service d'intérêt familial

confié par les pouvoirs publics.

4 Agir en justice

défendre les intérêts matériels et moraux des familles, s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.

Notre gouvernance

MEMBRES DU BUREAU

Pol-Henri MINVIELLE

Président (en 2024)

Félicité BUKATARI

Vice-présidente

Henri BACLET

Trésorier (en 2024)

Didier GAMAIN

Trésorier adjoint (en 2024)

Louis Joseph MESLIEN

Secrétaire

Florence NARCYZ

Secrétaire adjointe

Charly HEE

Membre du bureau

Michel LEROY

Membre du bureau

Daniel HIBERTY

Membre du bureau

Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Membre du bureau

ADMINISTRATEURS

Marcel BEBEN

Martine BENHAMOU

Marine BOURGNINAUD

Eric DESSY

Dominique FOYARD

Henri GIRARD

Caroline HENRY

Christine JUDEK

Georgette LEMAIRE

Julien LEONARD

François NORET

Jean-Pierre SENARD

Martine URIBES

Monette-Simone VASSEUR

Les services

Accompagnement des vulnérabilités

- Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)
- Service d'Informations et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)
- Mandat de Protection Future (MPF)

Accompagnement budgétaire et logement

- Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Point Conseil Budget (PCB)
- Action logement

Protection de l'enfance

- Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)
- Médiation familiale en Assistance Éducative

Parentalité et éducation

- Médiation familiale
- Accompagnement à la parentalité
- Animation de groupes de paroles pour enfants de parents séparés
- Enquêtes sociales
- Lire et faire Lire

Une équipe pluridisciplinaire

- Directeur
- Directeur adjoint
- Chef de service MJPM
- Coordinateur MJPM
- Délégué mandataire judiciaire à la protection des majeurs - MJPM, ISTF, MPF
- Assistant / Assistant principal MJPM
- Secrétaire MJPM
- Responsable du Service Administratif et Financier MJPM et MJAGBF
- Chef de service du Service Enfance Logement Insertion
- Coordinateur Service Enfance Logement Insertion
- Délégué aux prestations familiales (AGBF, Enquêtes Sociales)
- Travailleur social (MASP, ASLL, PCB)
- Chef de service Espace Famille Parentalité
- Médiateur familial
- Responsable financier
- Comptable
- Secrétaire
- Agent administratif/comptable
- Responsable RH
- Assistant RH
- Chargé de communication
- Responsable informatique

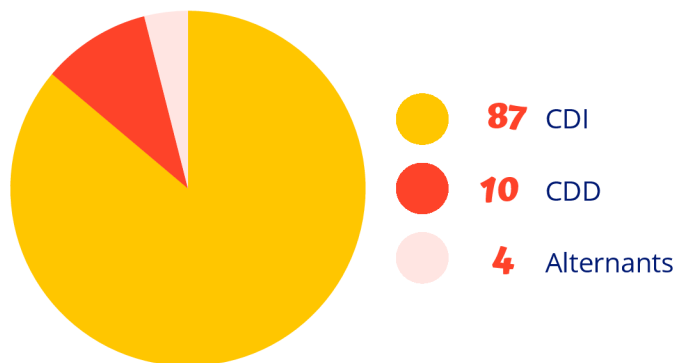
101

salariés
au 31.12.24

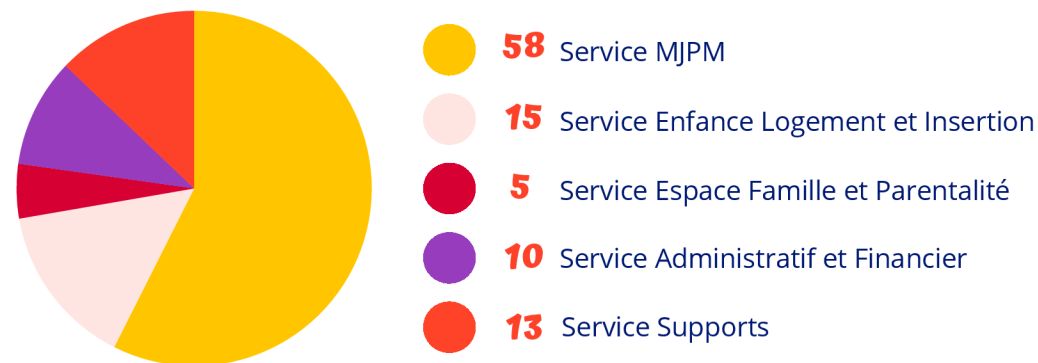
87

salariés en
CDI

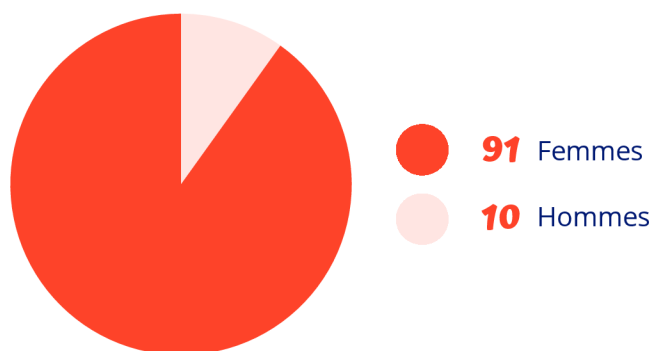
Type de Contrat



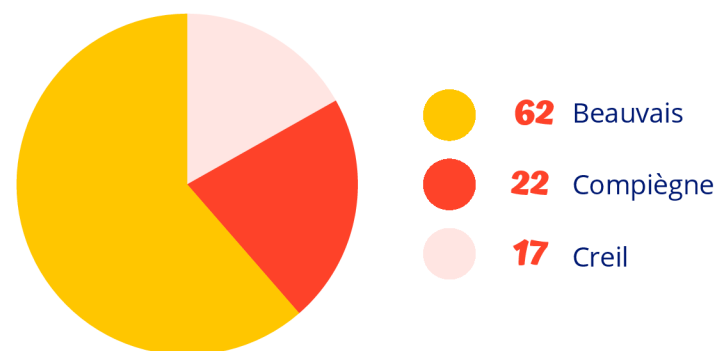
Répartition des effectifs par service



Répartition Hommes / Femmes



Répartition des effectifs par site



2 Vie institutionnelle - Les temps forts

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le mercredi 26 juin 2024 au siège du Crédit Agricole « L'Empreinte » à Beauvais (60000).

Lors de cette séance, les membres ont approuvé le rapport d'activité 2023 ainsi que le rapport financier 2023 présenté par M. Garrigoux, Commissaire aux comptes. L'Assemblée a également validé une modification du règlement intérieur ainsi que l'adoption du Projet Associatif de l'UDAF pour la période 2024-2028.

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue ensuite pour acter une modification des statuts, intégrant l'accomplissement des médiations familiales dans l'objet de l'association.





3 Commissions et représentations

Commissions et travaux

- Commission Communication
- Commission Mandats
- Droit de la famille, Protection de l'enfance
- Habitat cadre de vie
- Santé
- Cohésion sociale, vie quotidienne (en sommeil)
- Économie, emploi (en sommeil)
- Éducation, jeunesse (en sommeil)

Commission Santé : 3

- Projet de loi sur la fin de vie
- Dépassement d'honoraires
- Franchise
- Suppression du "Numerus Clausus" (réduction du nombre de médecins formés chaque année en France)

Commission Mandats : 1

- Renouvellement des mandats
- Heures de bénévolat

➔ **Objectif** : gérer les renouvellements de mandats de nos représentants ainsi que le contrôle en fin d'année des retours des comptes-rendus de mandats et du nombre d'heures de bénévolat.

Commission Communication : 5

Magazines trimestriels : 2



N° 11



N° 12

Les réseaux sociaux



Commissions de gestion



Commission technique

Rappel des missions principales :

- Suit l'évolution et la bonne marche de l'ensemble des services
- Veille au bon respect de la convention d'objectifs entre l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- Examine et valide les comptes

3 Réunions

- Point sur les services et activités
- Budget prévisionnel 2025
- Convention d'objectifs UNAF/UDAF
- Point sur les locaux / Projet Agnetz
- Investissement 2024
- Validation des comptes administratifs et affectation du résultat (participation de notre commissaire aux comptes)



Commission de contrôle

3 Réunions

- Examen des listes électorales pour l'année de vote 2024
- Examen de dossiers de demande d'agrément

Étendue et diversité des représentations de l'UDAF de l'Oise

Participation de nos représentants désignés pour représenter les familles aux divers conseils ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune.

- Vie familiale
- Droit au travail
- Prestations Familiales et Sécurité Sociale
- Santé
- Consommation

- Éducation
- Enseignement
- Loisirs et Culture
- Logement
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nos représentations



Droit de la famille, prestations, éducation, vie quotidienne

DROIT DE LA FAMILLE

- Conseil de Développement de la Vie Associative (CDVA - Territoire du Beauvaisis)
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

PRESTATIONS

- Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAF)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise (CPAM)
- Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux (CCI Oise Aisne Somme)
- Commission Départementale de la sécurité routière
- Maison de l'emploi et de la formation du pays du grand Beauvaisis
- Mission locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)

ÉDUCATION - JEUNESSE

- Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise (ADSEAO)
- Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)
- Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

VIE QUOTIDIENNE

- Commission Départementale des Taxis et voitures de petite remise
- Commission Départementale pour la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) – Communauté de communes Vexin Thelle
- Commission Locale Transports Publics Particuliers de Personnes (CLT3P)
- Comité usagers transports urbains - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Communauté Agglo du Beauvaisis
- Transports collectifs Oise Mobilité CCSPL Conseil départemental 60
- Transports Express Régional (TER)



Habitat, environnement

HABITAT

- Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- Caisse de dépôts Habitat Social (CALEOL)
- Commission de médiation Droit au Logement Opposable (DALO)
- Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)
- Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)
- Conseil Départemental de l'Habitat
- Lutte contre l'habitat indigne
- OISE HABITAT
- OPAC Oise
- Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)
- Tandem Immobilier

ENVIRONNEMENT

- CCSPL Sablons assainissement
- CCSPL Sablons syndicat mixte d'eau potable
- CCSPL Ville de Clermont
- CCSPL Ville de Senlis
- Comité de suivi de la ressource en eau
- Commission d'élaboration du plan de gestion des déchets ménagers
- Commission Locale de l'Eau (CLE) Sage Automne
- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
- Conseil départemental développement durable
- Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO)

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) :

- ARC et Vallée Basse Automne
- Communauté d'agglomération Creil-Sud-Oise
- Communauté d'agglomération du Beauvaisis
- Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte
- Communauté de communes des Sablons
- Communauté de communes du Clermontois
- Communauté de communes du pays Noyonnais
- Communauté de communes le Pays de Valois

Santé, handicap

- Association du réseau de soins continus du Compiégnois
- Association pour le dépistage des cancers dans l'Oise (ADECASO)
- Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et transports sanitaires (CODAMUPS-TS)
- Commission d'information et de sélection d'appels à projet (CISAAP)
- Commission départementale des soins psychiatriques de l'Oise
- Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA)
- Conseil de surveillance de l'ARS
- Conseil territorial de santé (CTS de l'Oise)

COMMISSIONS DES USAGERS :

- « La dialoïse » Autodialyse Compiègne Noyon
- Centre Hospitalier (CH) de Beauvais
- Centre médicochirurgical des Jockeys Chantilly
- Centre prévention réadaptation cardio Tracy-le-Mont
- Centre gériatrique Condé Chantilly (ULSD)
- CH Chaumont-en-Vexin
- CH Grandvilliers
- CH Intercommunal Compiègne Noyon (CHICN)
- CH Pont-Sainte-Maxence
- CH public du sud de l'Oise Creil Senlis (GHPSO)
- CHI Fitz-James
- Clinique du Parc Saint Lazare Beauvais
- Clinique du Valois Senlis
- CRF Bellan Chaumont-en-Vexin
- CRF Lamorlaye
- Polyclinique Saint-Côme Compiègne
- SARL Amboise Creil
- SSR BTP Le Belloy Saint-Omer-en-Chaussée
- SSR BTP Maison de convalescence Le Tillet Cires-lès-Mello
- SSR CGAS Gouvieux
- SSR CH Crèvecœur-le-Grand
- SSR UGECAM CRF Saint Lazare Beauvais

CONSEILS DE SURVEILLANCE :

- CH Beauvais
- CH Chaumont-en-Vexin
- CH Crèvecœur
- CH Grandvilliers
- CH Pont-Sainte-Maxence
- CHI Clermont
- CHICN
- GHPSO

Nos contributions :



Participation aux formations.

Schéma départemental des services aux familles

11 décembre 2024 : Participation au comité départemental.

Objectif : Implantation, maintien et développement de services aux familles, notamment en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

2641

Heures de bénévoles

86

Représentations
(hors CCAS)

33

Représentants
familiaux (hors CCAS)

40

Représentants CCAS

4 Développement de l'action familiale

Notre réseau au 31 décembre 2024

4033

FAMILLES
adhérentes

à

44

ASSOCIATIONS
familiales

Fédérations à recrutement général : 5



Familles Rurales, Fédération Départementale de l'Oise



Fédération des Associations Familiales Catholiques de l'Oise



Familles de France, Fédération Départementale de l'Oise



Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques



Confédération Syndicale des Familles



NOUVELLE ASSOCIATION

Association Familiale Protestante - La Chrysalide 60
Fédération en développement

Mouvements Départementaux : 8

4 Développement de l'action familiale



Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (MFREO)



SOS PAPA Nord Picardie



France Alzheimer Oise



APF France handicap



Enfance et Familles d'Adoption de l'Oise (EFA)



Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques



Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie (JALMALV)



Fédération Départementale des Associations Locales d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

4 Développement de l'action familiale

Associations indépendantes pour l'aide à la famille : 4



Association Générale des Familles du Compiégnois (AGEFAC)



Association de Lachelle



Association de soutien à la parentalité RICOCHETS



Association de Bienfaisance UN AUTRE REGARD

Membres associés : 2



À Domicile 60



Vacances & Familles 60

Apporter

une aide logistique

La SCI « MAFO » propose un ensemble complet de services aux Mouvements Familiaux et aux Associations :

- Mise à disposition de bureaux et d'une salle de réunion ;
- Domiciliation des associations ;
- Documentation ;
- Affranchissement ;
- Photocopieur.

Les deux associations qui utilisent nos locaux de façon permanente sont :

- JALMALV (Jusqu'à La Mort, Accompanyer la Vie) ;
- France Alzheimer Oise.

Informar

- Parution de notre lettre d'information « Esprit de famille » ;
- Site internet ;
- Diffusion d'informations de l'UNAF et de France Assos Santé.

Soutenir

par une aide financière

- Reversement du Fonds spécial (Fonds attribué par l'UNAF aux UDAF et redistribué aux associations familiales et aux fédérations en fonction du nombre de leurs adhérents déclarés chaque année).

Participer

aux assemblées générales des associations familiales

Le Président, ou les administrateurs de l'UDAF, participent aux assemblées générales des associations locales qui le souhaitent.

Nous avons pris part à 8 réunions.

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Le service MJPM de l'UDAF 60 a pour mission d'exercer des mandats judiciaires : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mesure d'accompagnement judiciaire. Ces mesures lui sont confiées, en l'absence de famille pouvant assumer cette protection, par les juges des contentieux de la protection des tribunaux judiciaires.

Notre action s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007, portant la réforme de la protection juridique des majeurs et ses évolutions ultérieures.

Ainsi, sur décision des magistrats, les Délégués Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (DMJPM) de l'UDAF 60 représentent, ou accompagnent, au quotidien des personnes qui présentent une altération de leurs facultés mentales et/ou corporelles dans la gestion de leur situation personnelle, administrative, budgétaire et patrimoniale.

L'année 2024 restera marquée par la volonté de l'institution de voir le service MJPM se repositionner sur l'exercice de ses missions et de réaffirmer les limites de ses interventions.

Les mesures de protection restent trop méconnues pour nombre de nos partenaires, l'environnement des majeurs protégés que nous accompagnons, voire les majeurs protégés eux-mêmes.

Cette méconnaissance les conduit souvent à attendre beaucoup de notre intervention. Il arrive trop souvent que les demandes formulées ne relèvent pas de notre champ de compétence et leur réalisation se fait au détriment des obligations qui sont réellement les nôtres.

Il nous appartient dès lors de réaffirmer, à chaque fois que cela est nécessaire, que la mesure de protection n'est pas un dispositif qui vient à la place des dispositifs de droit commun, mais en complément de ceux-ci.

Les enjeux de ce repositionnement sont grands :

- Respecter le principe de proportionnalité des mesures de protection ;
- Respecter le principe d'autonomie du majeur protégé qui doit rester acteur et être mobilisé autant que faire se peut ;
- Maintenir le majeur protégé au centre des dispositifs de droit commun, maintenir ces dispositifs dans leurs rôles et obligations ;
- Affirmer l'image des professionnels, en leur qualité de Délégué Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, exerçant des mandats judiciaires, dans le respect des obligations légales, mais aussi dans leurs limites.

En matière de communication, nous appuyons nos démarches sur deux documents particulièrement adaptés :

- « Le guide des droits et démarches des personnes protégées » de l'UNAF
- Le guide « La protection juridique des majeurs - bien coopérer en pratiques » du CREAI-HDF

En juillet 2023, est également paru, dans le cadre des États généraux des maltraitances, le rapport de mission interministérielle « penser les protections juridiques et sociales à partir des droits des personnes les plus vulnérables à être entendues et soutenues dans une société solidaire ».

Le contenu de ce rapport, rendu par Madame Anne CARON-DEGLISE, avocate générale à la Cour de cassation, valide en tout point notre positionnement.

La journée interprofessionnelle du 26 septembre 2024, qui fera l'objet d'un développement spécifique dans ce rapport d'activité, aura été pour le service MJPM le point d'orgue de notre communication auprès des partenaires.

Insistons sur la présence du CREAI des Hauts-de-France et de trois magistrats des trois tribunaux judiciaires du département, que le service MJPM a vécu comme une marque de confiance et de reconnaissance.

Lors du rapport d'activité 2023, nous avons abordé la mise en place de partenariats avec la CAF, la CPAM et le secteur bancaire.

Ces partenariats se sont consolidés sur l'année 2024 : ils facilitent la gestion des problématiques par le service et sont dès lors un réel apport pour les majeurs protégés.

2024 restera également l'année d'une autre décision forte pour le service MJPM, la validation d'un nouveau logiciel métier « EVOLUTION » développé par SYNERGIE. Les attentes sont nombreuses et devraient être comblées par les fonctionnalités identifiées de ce logiciel.

Nous allons donc, à terme, bénéficier d'un nouvel outil, qui répondra à nos exigences et devrait améliorer les conditions de travail des salariés du service et la prise en charge des personnes suivies.

FAITS MARQUANTS

- Rencontres avec les juges des contentieux de la protection des 3 tribunaux judiciaires du département.
- Rencontres avec SYNERGIE – logiciel métier « EVOLUTION »
- Signature de la convention de partenariat CAF.
- Réunions dossiers complexes CAF.
- Rencontre interprofessionnelle du 26 septembre 2024.



RÉPARTITION DES MESURES

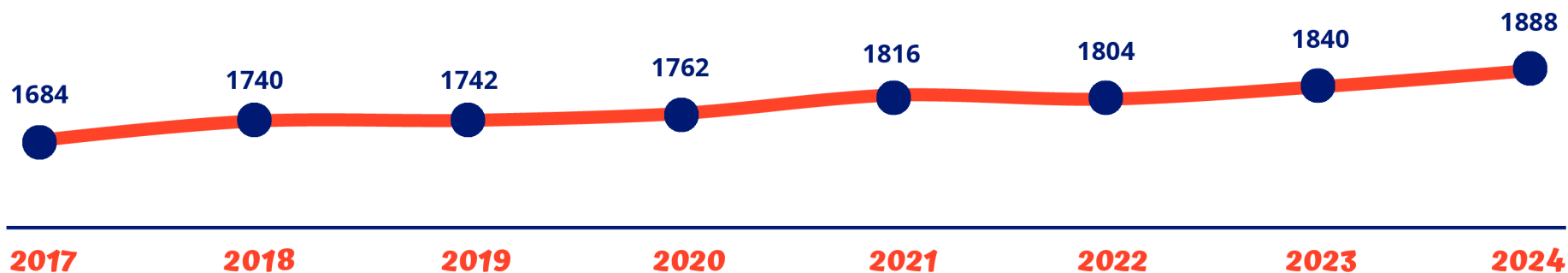
Notre service MJPM affiche, pour l'exercice 2024, une hausse d'activité de 2.61 %.
Avec l'ajout du nombre de mesures terminées, ce sont 2083 mandats qui ont été exercés sur l'année.

+2.16 %

1888 mesures
exercées pour
une activité
cible de 1900



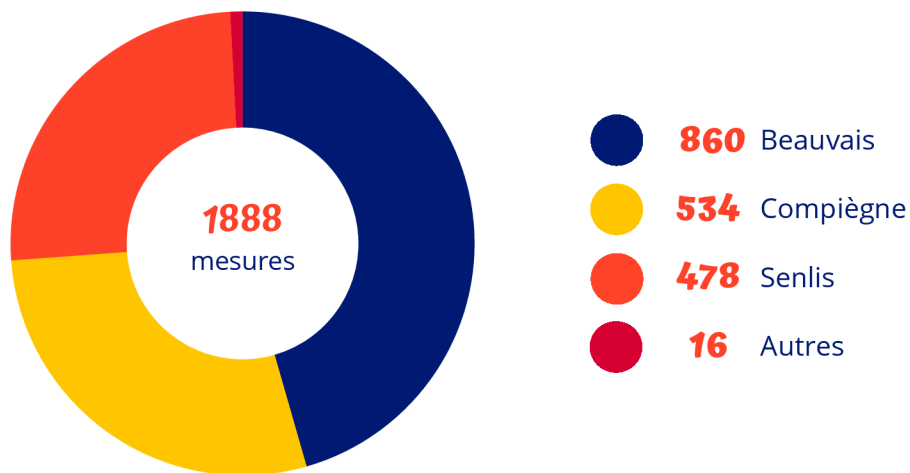
ÉVOLUTION DE NOTRE ACTIVITÉ SUR LES 8 DERNIÈRES ANNÉES



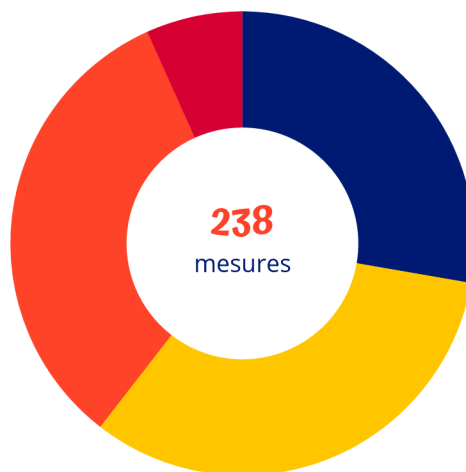
RÉPARTITION DES MESURES EXERCÉES PAR TRIBUNAL JUDICIAIRE

Cette répartition reste, d'année en année, en adéquation avec la répartition géographique de nos secteurs d'intervention et l'organisation de nos trois sites.

La prédominance du Tribunal Judiciaire de Beauvais, le plus important du département, demeure marquée.



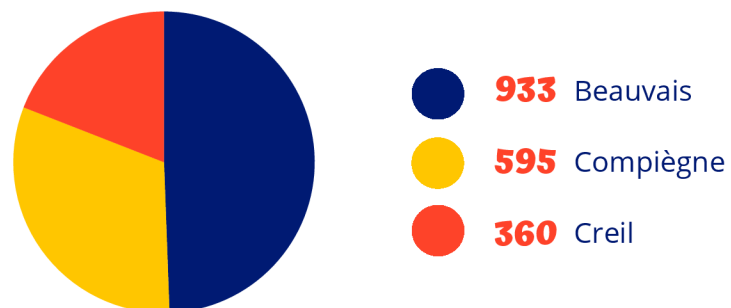
NOUVELLES MESURES PAR TRIBUNAL JUDICIAIRE



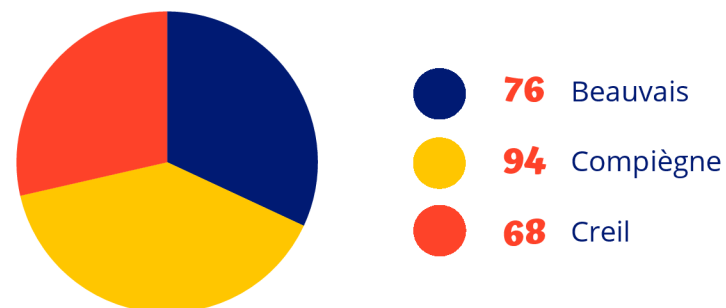
238 nouvelles mesures nous ont été confiées sur l'exercice 2024, contre 224 en 2023 et 166 en 2022.

5 Vie des services

RÉPARTITION DES MESURES PAR ANTENNE



NOUVELLES MESURES PAR ANTENNE



Bien que l'activité globale soit plus importante cette année, le nombre de nouvelles mesures à ouvrir sur Beauvais est inférieur à celui de l'année précédente, entraînant ainsi un léger recul de l'activité sur ce site. En revanche, les deux autres antennes connaissent une augmentation notable de leur activité.

FINS DE MESURES



LES AXES DÉVELOPPÉS EN 2024 :

- Réunion de travail préparatoire à la mise en place du nouveau logiciel métier EVOLUTION
- Journée interprofessionnelle du 26 septembre 2024
- Évolution/adaptation du processus et des procédures MJPM
- Formation et obtention du CNC MJPM pour 2 salariés
- Expérimentation du poste de coordinatrice MJPM sur l'antenne de Beauvais

Cette donnée est relativement stable sur l'exercice 2024. En effet, nous avons connu 188 fins de mandats en 2023, et 176 en 2022.

ENQUÊTES DE SATISFACTION SERVICE MJPM

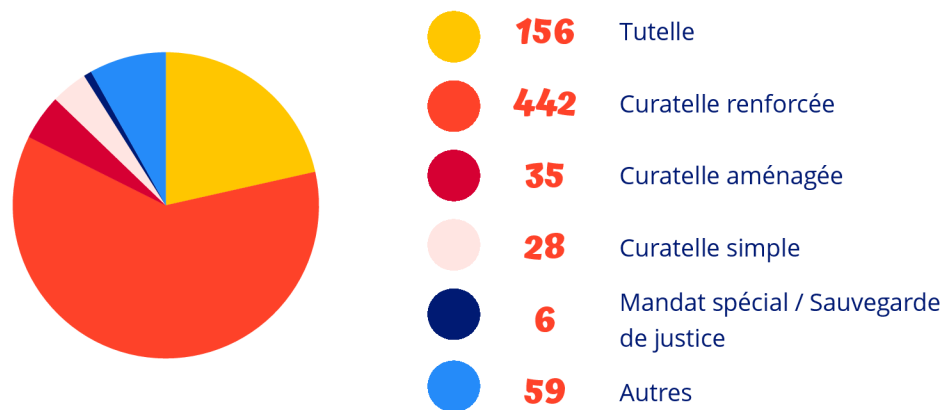
L'UDAF de l'Oise s'est dotée d'un nouveau logiciel, AGEVAL, afin notamment de pouvoir réaliser les enquêtes de satisfaction de manière plus efficace.



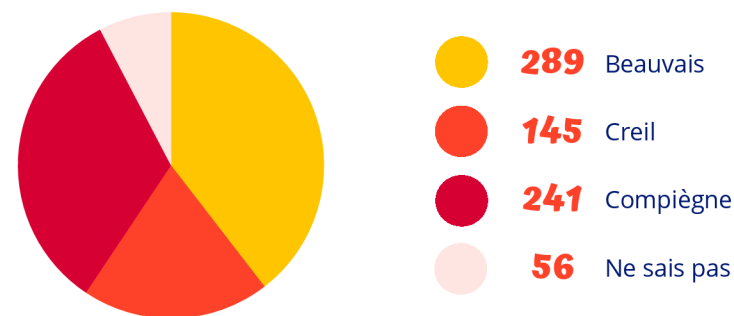
Cela donne la possibilité aux personnes de pouvoir répondre en ligne directement et ainsi d'éviter un envoi par voie postale nous permettant par la même occasion de réduire les coûts. Le traitement des réponses est également simplifié grâce à cet outil.

Nous avons réussi à obtenir 726 réponses sur 1900 mesures. Notre objectif est d'avoir un taux de réponse de quasiment de 100%.

MESURES DES BÉNÉFICIAIRES



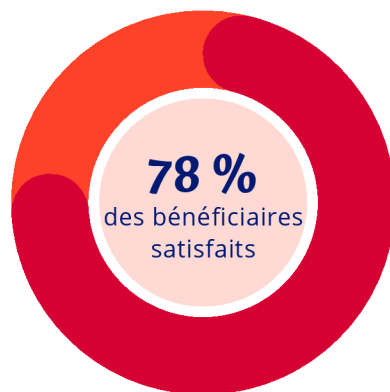
ANTENNE DE RATTACHEMENT



Nous observons un excellent taux de réponses de l'antenne de Compiègne, qui est quasiment identique à celui de Beauvais.

Ce taux de réponse particulièrement satisfaisant est le résultat d'un travail de sensibilisation efficace mené auprès des usagers et des professionnels, permettant ainsi une mobilisation réussie et un engagement fort dans le processus.

ACCUEIL ET ORGANISATION DES SERVICES

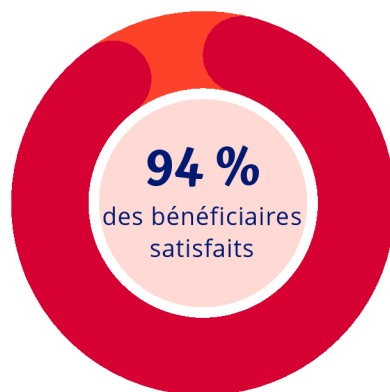


L'évaluation de l'accueil et de l'organisation du service — accueil téléphonique, accueil physique, facilité à joindre son délégué, accessibilité de l'UDAF et délais de réponse — révèle un niveau de satisfaction globalement élevé. Ces résultats traduisent l'engagement de nos équipes pour un accueil de qualité.

AXES D'AMÉLIORATION

- Simplifier l'accès téléphonique et le choix du service ;
 - Faciliter la mise en relation directe avec les délégués ;
 - Réduire les délais de réponse pour limiter le stress des usagers.
- Ces axes seront intégrés dans notre plan d'amélioration continue.

ACCOMPAGNEMENT ET ÉCHANGES AVEC LE SERVICE

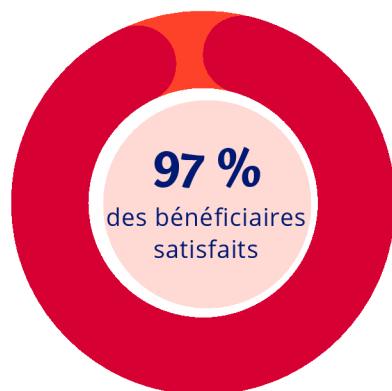


L'évaluation de l'accompagnement et de la qualité des échanges — fréquence des rendez-vous, information sur le budget et les droits, qualité et confidentialité des échanges, rédaction du projet d'accompagnement (DIPM) — affiche un taux de satisfaction de 94 %.

Les résultats sont très positifs et témoignent de l'efficacité des actions engagées pour rendre le DIPM plus accessible et compréhensible pour les usagers. Ce travail d'explication, mené lors des visites par les professionnels, commence à porter ses fruits.

Des axes d'amélioration restent cependant identifiés, notamment une demande exprimée par certains usagers de pouvoir rencontrer leur délégué plus fréquemment.

RELATION AVEC LE DÉLÉGUÉ

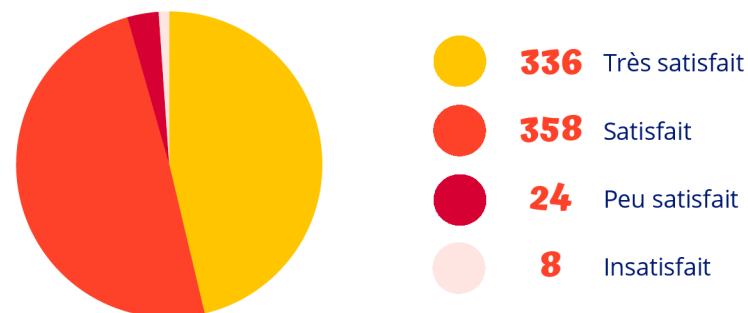


Les résultats très positifs de l'évaluation traduisent l'impact favorable de la réorganisation opérée au sein de l'UDAF. L'instauration de quatuors, composés de trois délégués et d'une assistante, constitue un levier de sécurisation et de continuité de l'accompagnement, garantissant une prise en charge adaptée et soutenue.

Les résultats de cette évaluation renforcent la dynamique d'amélioration continue portée par l'UDAF. Forts des évolutions engagées, nous poursuivrons nos efforts pour maintenir un haut niveau de qualité de service, renforcer l'accessibilité et la proximité avec les usagers, et accompagner durablement chacun dans le respect de ses besoins et de ses droits.

En 2025, nous continuerons à consolider cette démarche et à déployer des actions visant à optimiser encore davantage l'accueil et l'accompagnement des usagers.

ÉVALUATION GLOBALE DE L'ACCOMPAGNEMENT



DISPOSITIF INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



Dispositif gratuit d'information et de soutien des tuteurs, curateurs et habilités familiaux dans la gestion quotidienne des personnes protégées dont ils ont la charge.

Depuis 2018, il est désormais géré au niveau de la région Hauts-de-France, sous le pilotage du Centre régional d'études d'actions et d'informations des Hauts-de-France (CREAI).

L'UDAF 60 partage avec les 2 autres associations du département, la prise en charge des permanences physiques et téléphoniques, à travers la mise en place d'un numéro vert (**gratuit**) et d'une adresse mail :

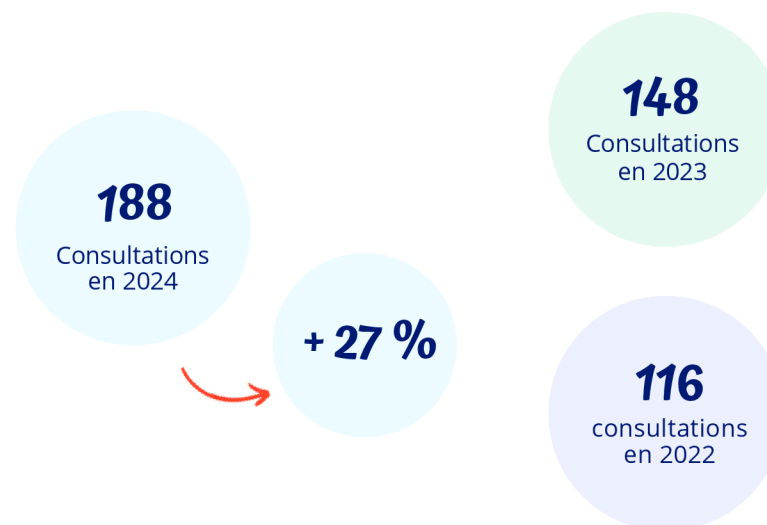
☎ 0 806 80 20 20

✉ oise@protegerunproche.fr

QUELLES SONT LES DEMANDES DES TUTEURS ET DES CURATEURS FAMILIAUX ?

- Information sur les missions et obligations du représentant légal.
- Information sur la procédure : demande de mesure, renouvellement, décharge ou mainlevée.
- Aide technique : élaboration d'un compte-rendu de gestion, inventaire, ouverture de mesure, gestion financière et immobilière.
- Orientation dans les démarches administratives, sociales, médico-sociales, choix du lieu de vie.
- Aide à la rédaction et mise en forme des courriers.
- Aide à la nécessité ou non d'une mesure de protection et sur l'orientation entre l'habilitation familiale et les autres mesures.

LE NOMBRE DE CONSULTATIONS



Qui ?

- Tuteur/Curateur/Habilité familial
- Famille
- Travailleurs sociaux/partenaires

Quel format ?

- Entretien téléphonique
- Échange de courriels
- Entretien individualisé
- Réunion d'information
- Sessions d'information mensuelles dans les 3 tribunaux judiciaires de l'Oise

Les données sont satisfaisantes et en hausse significative par rapport à l'exercice précédent. Les permanences au sein des tribunaux ont pu reprendre en 2024 pour des sessions d'information collectives mensuelles.

317

Nous avons été sollicités sur 317 critères par des personnes déjà en charge de la mesure de protection de l'un de leurs proches.

129

Nous avons été sollicités sur 129 critères par des personnes en questionnement sur les modalités de mise en application d'un mandat judiciaire ou sur la nécessité ou non de recourir à un tel dispositif.

111

Sur l'ensemble des contacts, 111 ont été réalisés par téléphone.

55

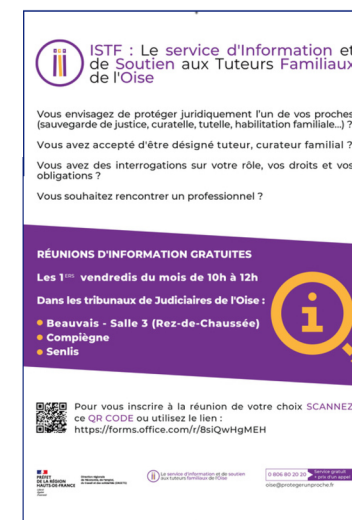
55 échanges ont donné lieu à une rencontre physique avec l'intervenant familial.

- **6** au sein de nos locaux
- **2** à l'extérieur (institution)
- **1** à domicile
- **46** au sein du tribunal judiciaire.

Nous constatons sur l'ensemble de l'année une augmentation des sollicitations. Les sessions d'information sont désormais organisées mensuellement, chaque premier vendredi du mois de 10h00 à 12h00, dans les trois tribunaux du département. Cette harmonisation contribue à accroître le taux de participation des familles.

LES AXES DÉVELOPPÉS EN 2024

- Pérennisation des sessions d'information mensuelles dans les trois tribunaux du département.
- Participation au COPIL ISTF/ HDF/ CREAL.
- Participation à la journée régionale du service ISTF en décembre 2024.
- Diffusion, auprès des intervenants ISTF, du guide pratique des missions du MJPM réalisé par le CREAL.





Service Enfance Logement Insertion

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Historiquement centré sur les mesures MJAGBF, qui demeurent au cœur de son intervention, le Service Enfance Logement Insertion (SELI) a progressivement élargi son champ d'action pour répondre aux besoins d'accompagnement budgétaire et social de proximité. Il propose désormais des services tels que la MASP, le PCB, l'ASLL, les enquêtes sociales et l'Action Logement.

L'équipe du SELI est composée de professionnels sociaux, tous titulaires d'un diplôme d'État en travail social. Elle bénéficie des compétences variées d'éducateurs spécialisés, d'assistants de service social et de conseillers en économie sociale et familiale. Cette pluridisciplinarité permet de mutualiser les compétences et connaissances de chacun, au bénéfice des accompagnements réalisés.

Le SELI mène de nombreuses actions en faveur des familles. Ses interventions visent à rétablir les situations budgétaires, à garantir l'accès ou le maintien dans le logement, et à accompagner et soutenir la parentalité.

La diversification des dispositifs permet de répondre de manière adaptée aux besoins des familles, grâce à la collaboration de partenaires institutionnels essentiels tels que les communes, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux et bien d'autres.

Les missions du service s'inscrivent dans une véritable démarche éducative, caractérisée par :

- L'intervention à domicile ;
- Une approche globale des situations, incluant les difficultés financières et familiales ;
- Un soutien concret face aux problèmes budgétaires et financiers.

FAITS MARQUANTS

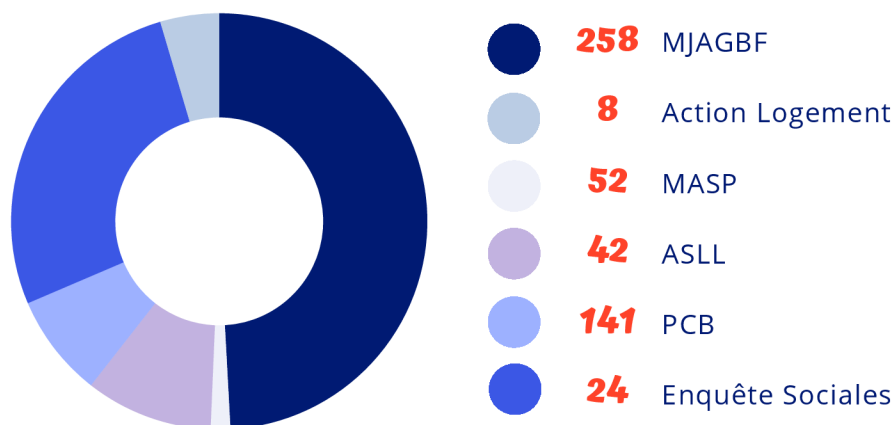
Les actions se sont poursuivies tout au long de l'année, avec un renforcement de notre communication auprès de nos partenaires. En réponse à l'augmentation de l'activité MJAGBF, un huitième poste de délégué aux prestations familiales a été ouvert en 2024. À l'approche de l'échéance des conventions pluriannuelles, le service a renouvelé sa candidature aux dispositifs MASP et ASLL, ce qui permettra d'étendre notre action à l'ensemble du département et de créer trois nouveaux postes dès le début de l'année 2025.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

15 professionnels

- 1 chef de service
- 1 secrétaire
- 1 coordinatrice
- 8 délégués aux prestations familiales
- 1 travailleur social MASP
- 1 travailleur social ASLL
- 1 travailleur social PCB et ACTION LOGEMENT
- 1 alternant CESF

ACTIVITÉ DU SERVICE



LA MJAGBF

MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

La MJAGBF est une mesure de protection de l'enfance décidée par le Juge des Enfants. Elle permet à un travailleur social qualifié de mettre en place un accompagnement social, éducatif et budgétaire des familles, autour de la gestion directe de tout ou partie des prestations familiales, dans l'intérêt de l'enfant.

Le service est compétent sur l'ensemble du département de l'Oise et constitue le seul intervenant au titre de cette mesure en assistance éducative, exercée auprès des parents.

La MJAGBF repose sur une pratique fondée sur les besoins de l'enfant. L'objectif est d'aboutir à une gestion autonome des prestations sociales et familiales, en s'appuyant sur les capacités et compétences des familles, ce qui implique :

- Une analyse du fonctionnement familial, sur les plans budgétaire, administratif et social ;
- Un accompagnement à l'organisation du budget, basé sur la prévision et l'anticipation des dépenses.

La progression de l'activité MJAGBF observée en 2023 s'est poursuivie en 2024, avec une hausse de 14 % au 31 décembre 2024.

FAITS MARQUANTS

- Création d'un 8^e poste de délégué aux prestations familiales au cours du second semestre 2024 ;
- Participation du service au Comité Régional des Délégués aux Prestations Familiales (CRDPF) des Hauts-de-France ;
- Création d'un comité éthique des délégués aux prestations familiales, en lien avec le CRDPF des Hauts-de-France.

CHIFFRES CLÉ 2024



RÉPARTITION DU NOMBRE DE MESURES AU 31.12.24 PAR TRIBUNAL



LA MASP MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

En 2024, l'UDAF 60 était habilitée à intervenir sur les territoires de Creil/Clermont, du Beauvaisis-Oise-Picardie et du Bray-Vexin-Sablon-Thelle, selon le découpage territorial du Conseil Départemental de l'Oise.

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) est un dispositif contractuel destiné aux bénéficiaires de prestations sociales dont la santé ou la sécurité est menacée par des difficultés dans la gestion de leurs ressources, notamment le RSA et les prestations familiales.

Cet accompagnement vise à rétablir la situation administrative et budgétaire des personnes concernées. Orientée par un travailleur social du Département, la MASP est formalisée par un contrat signé entre la personne, les services du Conseil Départemental et l'UDAF, pour une durée de neuf mois, renouvelable dans la limite de quatre ans.

À l'issue de la MASP, la personne peut, soit avoir retrouvé une autonomie suffisante pour gérer son quotidien, soit être orientée vers une mesure plus adaptée, telle qu'une Mesure Judiciaire de Protection des Majeurs.

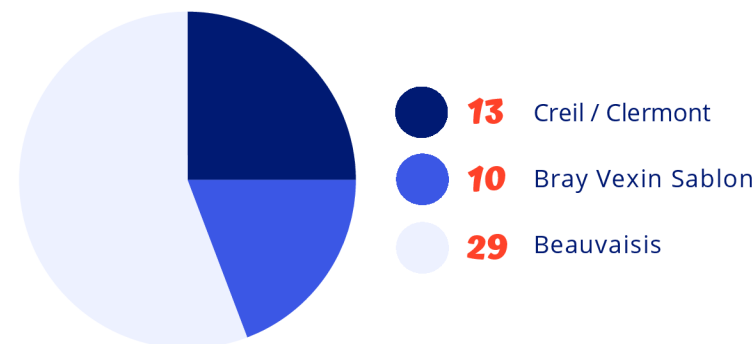
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

L'activité est restée stable tout au long de l'année, avec un volume d'activité représentant 70 % de sa capacité. En effet, l'appel à projets 2020-2022 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2024, avec une activité cible fixée à 45 mesures.

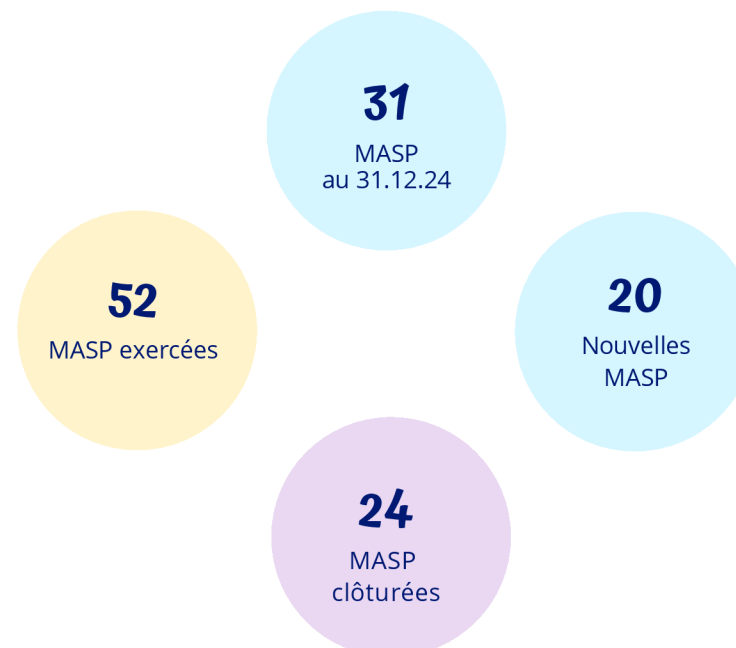
En fin d'année, l'association a candidaté au nouvel appel à projets, et l'UDAF de l'Oise a été retenue comme unique prestataire pour intervenir sur l'ensemble du territoire de l'Oise, avec un volume d'activité porté à 65 mesures en file active à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette augmentation de l'activité a permis la création de deux nouveaux postes d'accompagnateurs MASP au début de l'année 2025.

VOLUME DE MASP PAR TERRITOIRE CONVENTIONNÉ



CHIFFRES CLÉ



L'ASLL ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

En 2024, l'UDAF 60 était conventionnée pour intervenir sur le territoire de Creil/Clermont, selon le découpage territorial du Conseil Départemental de l'Oise.

La mesure ASLL peut être sollicitée par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, les bailleurs sociaux et d'autres partenaires. Elle concerne les ménages rencontrant des difficultés liées à l'accès ou au maintien dans un logement. L'accompagnement vise à résorber les dettes locatives, à régulariser une situation administrative ou à faciliter l'accès à un logement. La durée de l'accompagnement varie de trois mois à un an, renouvelable.

Cet accompagnement repose sur une approche spécifique des problématiques liées au logement, à travers des entretiens individuels. Le professionnel travaille ainsi sur l'amélioration du cadre de vie et accompagne la personne dans ses démarches, en favorisant son intégration dans son environnement.

L'orientation des accompagnements effectués par l'UDAF de l'Oise s'effectue autour de 3 typologies :

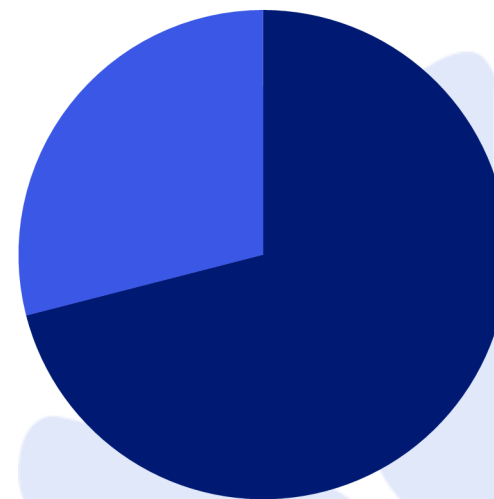
- **Typologie 1 :** « Aide à la recherche d'un logement autonome et adapté du parc locatif privé Accompagnement à l'accès au logement »
- **Typologie 3 :** « Proposer des réponses en matière de maintien dans le logement et d'accompagnement à la prévention des expulsions ».
- **Typologie 4 :** « Actions de médiation locataires – propriétaires, inter locataires, locataires – opérateurs techniques »

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

L'activité est restée stable par rapport aux années précédentes, avec un total de 42 ménages accompagnés. Chaque ménage bénéficie d'un suivi personnalisé, garantissant un accompagnement de qualité, adapté aux besoins repérés.

En fin d'année, l'association a soumis sa candidature dans le cadre du nouvel appel à projets, visant à élargir son territoire d'intervention. La réponse favorable obtenue a permis d'augmenter le volume d'activité, passant de 30 à 52 mesures en file active à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette évolution a également conduit à la création d'un nouveau poste d'accompagnateur ASLL dès le début de l'année 2025.

TYPOLOGIE ASLL



71 % Typologie 3 :

« Proposer des réponses en matière de maintien dans le logement et d'accompagnement à la prévention des expulsions »

29 % Typologie 1 :

« Aide à la recherche d'un logement autonome et adapté du parc locatif privé accompagnement à l'accès au logement »

0 % Typologie 4 :

« Actions de médiation locataires – propriétaires, inter locataires, locataires – opérateurs techniques »

22
ASLL
au 31.12.24

POINT CONSEIL BUDGET – MICRO CREDIT

L'UDAF 60 dispose de trois labels Point Conseil Budget (PCB), avec un financement de la DREETS pour couvrir les agglomérations de Beauvais, Clermont et Compiègne.

Cette activité consiste à conseiller, orienter et accompagner des personnes rencontrant des difficultés dans la gestion de leur budget, notamment dans le cadre de projets ayant une incidence budgétaire.

De nombreux partenariats sont établis à travers des actions individuelles et collectives avec des acteurs tels que la Banque de France, le CIDFF, les missions locales, les Maisons France Services, et d'autres encore.

L'activité PCB fait l'objet de conventions annuelles de partenariat avec :

- BNP Paribas et CREASOL pour la mise en œuvre du microcrédit personnel ;
- Maisons France Services de Clermont, pour la mise en place de permanences à destination du public et l'animation d'actions collectives, depuis septembre 2022.

FAITS MARQUANTS

- Augmentation du nombre de personnes accompagnées sur chaque territoire d'intervention, soulignant l'impact croissant du PCB.
- Participation à la Semaine Nationale Universitaire, renforçant la visibilité et la portée des actions menées.
- Établissement de nouveaux partenariats, permettant d'élargir le champ des interventions et de renforcer la qualité des accompagnements.
- Ouverture de nouvelles permanences sur le territoire de Compiègne/Noyon, afin de mieux répondre aux besoins locaux.

PARTENAIRES



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AU 31.12.24



ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF AU 31.12.24



ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES AU SERVICE

ACTION LOGEMENT

Les interventions menées s'inscrivent dans le cadre de la convention de partenariat du 15 juillet 2019 entre Action Logement et l'UNAF.

Le dispositif Action Logement œuvre pour l'accès au logement des ménages modestes, des salariés et des locataires. Dans ce cadre, nous réalisons des accompagnements personnalisés auprès d'un public rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement, en raison de problématiques variées : budgétaires, administratives, familiales, professionnelles, psychologiques ou liées à la santé.

L'UDAF est conventionnée pour l'exercice de trois missions :

- Diagnostic complémentaire
- Accompagnement social lié au logement (accès ou maintien)
- Accompagnement social lié à la gestion du budget et aux difficultés financières



ENQUÊTE SOCIALE

Dans le but d'élargir son action sociale en faveur des enfants et de leurs familles, l'UDAF 60 figure sur la liste des enquêteurs sociaux du département jusqu'en 2025.

Mandatée par le Juge aux Affaires Familiales, l'enquête sociale est préconisée en cas de désaccords parentaux pouvant concerner les modalités d'exercice de l'autorité parentale, les droits de visite et d'hébergement, la fixation du montant de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant, etc.

Son approche est globale : l'enquêteur rencontre les parents, les enfants, leur entourage familial ainsi que le milieu scolaire, et recueille des informations sur leur cadre de vie et leur scolarité.

Ces éléments apportent au magistrat les informations nécessaires pour statuer.

En 2024, le nombre d'enquêtes sociales attribuées a considérablement augmenté, passant de 9 enquêtes réalisées en 2023 à 24 en 2024, soit une augmentation de 166,67 %.





PREMIÈRE RENCONTRE INTERPROFESSIONNELLE

Dans le cadre de sa dynamique d'amélioration continue et de développement de partenariats, l'UDAF de l'Oise a organisé, le 26 septembre 2024 à Clermont-de-l'Oise, une journée interprofessionnelle réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans la Protection Juridique des Majeurs (PJM) ainsi que dans les dispositifs d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial (AGBF).

Cette journée visait principalement à :

- Clarifier les missions et les pratiques professionnelles des Délégués Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (DMJPM) ;
- Renforcer la coopération entre les DMJPM, les délégués aux prestations familiales et les partenaires sociaux et institutionnels ;
- Favoriser une meilleure compréhension des dispositifs d'accompagnement budgétaire au service des familles vulnérables.

L'événement a été animé par la participation de quatre magistrats des trois tribunaux judiciaires du département, ainsi que par des intervenants du CREAL et de l'UNAF, offrant des regards croisés sur les enjeux juridiques, sociaux, éducatifs et éthiques.

Leur expertise a permis d'éclairer les pratiques professionnelles et d'encourager les échanges autour de situations concrètes rencontrées sur le terrain, tant en matière de protection juridique que d'accompagnement budgétaire familial.

La participation de nombreux partenaires institutionnels (services du Conseil Départemental, établissements médico-sociaux, bailleurs sociaux, etc.) a favorisé un dialogue ouvert et constructif, contribuant à une meilleure coordination des interventions au bénéfice des majeurs protégés et des familles accompagnées.

Cette première édition a été saluée pour la qualité des interventions, la richesse des échanges et l'engagement des participants, confirmant ainsi l'importance d'organiser de tels temps de rencontre pour renforcer le maillage partenarial et améliorer l'efficacité des dispositifs d'accompagnement proposés par l'UDAF de l'Oise.



Travailler **ensemble** pour le respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées

Service Espace Famille Parentalité

MISSIONS

Le service Espace Famille Parentalité déploie plusieurs dispositifs en faveur des familles, notamment :

- La Médiation Familiale : service conventionné par le Comité des Financeurs de l'Oise, avec une capacité de 1,50 ETP dédiée depuis mars 2022.
- La Médiation Familiale en Assistance Éducative (MFAE) : un dispositif spécifique du champ de la Protection de l'Enfance.
- L'Accompagnement à la Parentalité : soutien et appui éducatif aux familles.
- PEPS : groupe de paroles d'enfants de parents séparés.

MÉDIATION FAMILIALE (MF)

Proposée en cas de tensions ou de rupture, la médiation familiale aide les membres d'une famille à renouer le dialogue et trouver des solutions à l'aide d'un médiateur, notamment en cas de séparation, de conflits familiaux, de handicap, de dépendance ou de succession.

MÉDIATION FAMILIALE EN ASSISTANCE ÉDUCATIVE (MFAE)

Ordonnée par le Juge des Enfants en cas de conflits parentaux, la médiation familiale en assistance éducative aide les parents à rétablir le dialogue, à exprimer leurs ressentis et à trouver des solutions durables, avec l'aide d'un médiateur, dans l'intérêt de l'enfant.

ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (AP)

En cas de difficultés passagères ou durables avec votre enfant, l'accompagnement à la parentalité vise à soutenir les parents, renforcer la relation parent-enfant et favoriser le bien-être de toute la famille.

GROUPE DE PAROLES D'ENFANTS DE PARENTS SÉPARÉS (PEP'S)

Proposé aux enfants de 6 ans et plus de parents séparés, des groupes de parole animés par des professionnels permettent d'exprimer leurs émotions et d'échanger avec d'autres enfants. Cela aide également les parents à mieux communiquer avec leur enfant sur la séparation.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- Un chef de service et médiatrice familiale
- Une secrétaire
- Deux médiatrices familiales

ACTIVITÉS

Le service Espace Famille Parentalité s'est engagé à offrir un espace neutre et sécurisé aux familles confrontées à des conflits ou des ruptures de communication. Ce lieu favorise la recherche de solutions constructives et vise à prévenir les ruptures de liens parents/enfants. À travers nos dispositifs de MF, MFAE et AP, nous proposons des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque famille.

Les résultats obtenus sont encourageants : plusieurs familles ont réussi à renouer des liens, à améliorer leurs relations et à trouver des solutions durables à leurs conflits. De plus, nous avons joué un rôle préventif en évitant certaines ruptures de liens parents/enfants et en fournissant des outils permettant de maintenir des relations apaisées.

Par ailleurs, nos actions de sensibilisation et de partenariat ont mis en valeur notre engagement en faveur des familles. Nous avons établi des collaborations solides avec des acteurs clés de la région, échangé des idées, promu nos services et partagé nos expertises. Ces partenariats nous ont permis de renforcer notre position de référent en médiation et accompagnement à la parentalité, et de mieux répondre aux besoins des familles dans l'Oise.

Notre participation active à des événements tels que les Journées de la Parentalité et les Forums des Associations nous a également rapprochés du public. Ces occasions ont permis d'échanger, d'informer et de répondre aux questions des participants. Ainsi, nous avons présenté nos missions dans le cadre de 18 réunions collectives que ce soit à destination du public ou des partenaires, touchant environ 670 personnes au total.

Nous exprimons notre profonde gratitude envers nos partenaires associatifs et institutionnels pour leur soutien et leur collaboration. Leur engagement est essentiel pour garantir la pérennité de nos actions et permettre aux familles en difficulté de bénéficier d'un accompagnement adapté. Nous remercions également les familles pour la confiance qu'elles nous témoignent.

En 2025, notre détermination reste intacte : nous poursuivrons nos actions et chercherons à innover afin de nous adapter aux besoins en constante évolution des familles. Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour des relations familiales harmonieuses et l'épanouissement de chacun.

MÉDIATION FAMILIALE

68

Processus de médiation

134

Séances de médiation

312

Entretiens d'information

293

Familles accompagnées

MÉDIATION FAMILIALE EN ASSISTANCE ÉDUCATIVE

30

MFAE ordonnées

63

Séances de médiation réalisées

52

Enfants concernés

ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

21

Dossiers

51

Entretiens réalisés

26

Personnes accompagnées

GRUPE DE PAROLES D'ENFANTS DE PARENTS SÉPARÉS

1

Formation

2

Participations aux GT de l'UNAF

Partenaires institutionnels



Localisation des permanences





Dispositif Lire et Faire Lire

Action conventionnée par l'Unaf
Partenariat avec la Ligue de l'Enseignement

Les actions de partage autour de la lecture proposées par l'UDAF de l'Oise répondent à plusieurs enjeux de société et s'inscrivent dans plusieurs politiques publiques nationales et locales :



Accès pour
tous à la culture



Lutte contre
l'illettrisme



Accès à la lecture
dès la petite enfance



Cohésion sociale
et solidarité



Émancipation via la
culture et la littérature



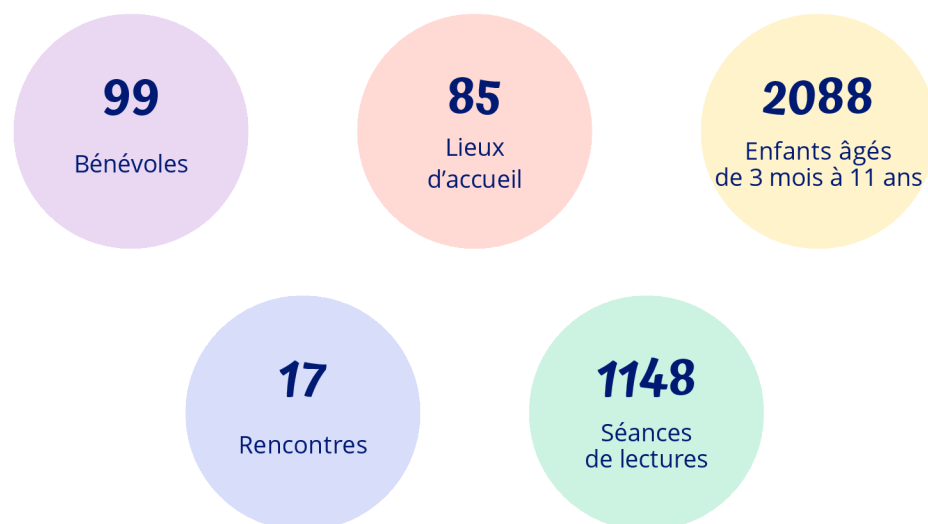
Liens départementaux
de la lecture et des familles

Lire et Faire Lire est un programme national mis en œuvre dans l'Oise par l'UDAF 60 et la Ligue de l'Enseignement Oise.

Ce dispositif propose des séances de lecture à voix haute animées par des bénévoles de plus de 50 ans, auprès de petits groupes d'enfants dans les écoles et structures éducatives. Basé sur la solidarité intergénérationnelle, il permet de transmettre des valeurs et de créer des moments de partage enrichissants entre générations. Le programme inclut des formations, une gestion administrative et un lien constant avec les bénévoles, les écoles et les structures partenaires.

En 2024, nos 99 bénévoles ont animé 1148 séances de lecture. Parmi les actions marquantes, nous avons participé aux randonnées contées de l'USEP, alliant lecture, nature et échanges intergénérationnels, et organisé 17 rencontres alliant formations et réunions d'information

Ce dispositif continue de favoriser l'éveil culturel, le lien social et le développement du vocabulaire des enfants, contribuant à notre mission de soutien à la parentalité et d'accès à la culture pour tous.



Système d'Informations

En 2024, la stabilisation des projets initiés l'année précédente a permis de mener à bien la migration de notre outil métier vers Synergie, accompagnée d'une restructuration complète de notre infrastructure en fin d'année pour répondre aux exigences du nouveau système.

L'UDAF a choisi Synergie afin de moderniser ses outils métier, centraliser ses services et renforcer la sécurité des données grâce à un hébergement cloud performant. Cette solution soutient notre transition numérique en améliorant l'efficacité opérationnelle et la fiabilité de nos infrastructures.

Cette modernisation, qui se poursuivra en 2025, vise à minimiser les incidents tout en optimisant la gestion et la sécurisation de nos activités.

La sécurisation par le cloud Azur a d'ailleurs permis de réduire considérablement les risques d'intrusion et les failles de sécurité. Pour renforcer ces efforts, une formation de sensibilisation à la cybersécurité a été lancée en décembre afin d'améliorer les bonnes pratiques.

En 2024, notre prestataire en charge des serveurs hébergés nous a exposé à de nombreuses défaillances interrompant toute activité. Cette situation nous a contraint à résilier notre contrat immédiatement. Nous avons dû mener en urgence une migration vers notre nouveau prestataire qui a repris la gestion de notre système informatique dans sa globalité. En seulement deux jours, nous avons réussi à reconstruire l'architecture, preuve de la garantie d'une meilleure stabilité et une sécurité renforcée pour l'avenir.

La modernisation de nos équipements s'est poursuivie avec l'acquisition de scanners et le remplacement de quatre imprimantes pour améliorer la gestion documentaire.



Service Administratif et Financier

GESTION FINANCIÈRE INSTITUTIONNELLE

La comptabilité Institutionnelle assure la gestion financière des services de l'UDAF.

1104

Factures
Institution

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRES DES SERVICE MJPM ET SELI

559

Mesures ouvertes
et terminées

31 964

Factures
saisies

214 615

Documents
indexés

7 599

Comptes
bancaires

44,3

Millions d'euros
de masse
financière



6 Projet de construction à Agnetz (60)

L'UDAF 60 poursuit sa démarche d'amélioration de ses services et d'adaptation de ses infrastructures pour répondre aux besoins actuels et futurs.

En 2024, cette dynamique s'est concrétisée par l'avancement du projet de construction de nouveaux locaux à Agnetz, soutenu par un financement de la DREETS Hauts-de-France en 2023.

Le terrain, acquis pour sa localisation stratégique, permettra de rapprocher les antennes et d'offrir à terme des espaces mieux adaptés aux effectifs, aux besoins des usagers et aux conditions de travail des équipes.

La délivrance du permis de construire en novembre 2024 marque une étape clé du projet, porté par la SCI MAFO, avec une livraison envisagée fin 2025 ou début 2026.

PERMIS DE CONSTRUIRE
Construction ou travaux

N°PERMIS : PC 060 007 24T0010

En date du : 21/11/2024

Bénéficiaire(s) : SCI MAFO

Nature des travaux : Construction de bureaux et établissement recevant du public

Surface de plancher autorisée : 775,20 m²

Hauteur de la/les construction(s) : 8,13 m

Surface des bâtiments à démolir : 0 m²

Superficie du terrain : 2812 m²

Nom de l'architecte, auteur projet architectural : SITES & ARCHITECTURES 62000 ARRAS

Date affichage permis en mairie le : 21/11/2024

Le dossier peut être consulté à la Mairie de : MAIRIE DE AGNETZ (60600)

Droit de recours :
Le délai de recours contentieux à l'encontre d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain des pièces mentionnées à l'article R.424-13 du code de l'urbanisme (article R.600-2 du code de l'urbanisme).
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R.600-1 du code de l'urbanisme).

Signalétique.biz

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC



Informations pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi
De 9h à 12h et de 14h à 16h30
Le vendredi de 9h à 12h et de
14h à 16h

 03 44 06 83 83

SIÈGE SOCIAL UDAF 60

35 rue du Maréchal Leclerc
BP 10815
60008 BEAUVAIS Cedex

 udafoise@udaf60.fr

ANTENNE DE COMPIÈGNE

9 rue Edouard Belin
60200 COMPIEGNE

ANTENNE DE CREIL

11-17 rue Robert Schuman
Résidence l'Obsidienne
60100 CREIL

Coordonnées des services

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

03 44 06 83 83
Composez le 1

Beauvais
cdsmjpmbvs@udaf60.fr

Compiègne
cdsmjpmcomp@udaf60.fr

Creil
cdsmjpmcreil@udaf60.fr

Service Enfance Logement et Insertion

03 44 06 83 83
Composer le 3

Point Conseil Budget
pcb@udaf60.fr

Espace Famille et Parentalité

03 44 06 83 83
Composer le 2
espacefamilleparentalite@udaf60.fr

Lire et Faire Lire

03 75 67 86 32
lireetfairelire@udaf60.fr

Services Supports et Administratif

03 44 06 83 83
Composer le 4



Président de l'UDAF 60 et Directeur de la Publication :

Henri BACLET

Directeur de l'UDAF 60 :

Enrick BREBANT

Responsable de la communication :

Mathilde Germain

Illustrations : Canva

Impression : Imprimerie CGL Alphagraph, 378 Route de Beauvais, 60390 Auneuil

Dépôt légal : Juin 2024 / N°ISSN 2801 - 4049

Union Départementale des Associations Familiales de l'Oise (UDAF 60)

Service communication : 35, rue du Maréchal Leclerc, BP 10815, 60008 Beauvais Cedex - Tél. 03 44 06 83 83

www.udaf60.fr



35 rue du Maréchal Leclerc
BP 10815
60008 BEAUVAIS Cedex



03 44 06 83 83



udafoise@udaf60.fr



www.udaf60.fr

